

Droit: situation juridique

Par **anna**, le **02/10/2016** à **17:31**

Bonjour à tous SVP SVP quelqu'un pourrais m'aider j'ai énormément de mal a répondre à ses deux questions et c'est noté SVP SVP HELP ME !!!!!

La prof me dit toujours que je suis trop précise et que c'est long svp help me c vraiment urgent [smile17]

- 1) Qualifiez juridiquement les faits et les dommages décrits dans la situation ci-dessus.
- 2) Identifiez le ou les problème(s) juridique(s)

Valérie T, journaliste et ancienne compagne d'un célèbre homme politique vient de publier un essai autobiographique qui a beaucoup fait parler intitulé " Merci pour ce moment".

François H est très en colère, dans ce livre son ex-compagne révèle des détails de sa vie privée. C'est en consultant son smartphone qu'il a appris la publication du livre, il a alors chuté dans les escaliers et s'est cassé la main. le préjudice a été estimé à 14 000 euros. de plus sa réputation a été fortement atteinte et sa Côte de popularité dans les sondage e fortement baissé.

Il compte bien demander à Valérie T réparation.

Par **Camille**, le **02/10/2016** à **20:42**

Bonsoir,

[citation]C'est en consultant son smartphone qu'il a appris la publication du livre, il a alors chuté dans les escaliers et s'est cassé la main.[/citation]

Il y a eu un président des Etats-unis dans le même genre. On disait de lui qu'il ne savait pas faire deux choses à la fois, comme par exemple, descendre un escalier en mâchant du chewing-gum...

[smile4]

Pour ceux qui s'en souviennent, il s'agissait de Gerald Ford.

Par **Isidore Beautrelet**, le **03/10/2016** à **10:29**

Bonjour

[citation] Bonjour à tous SVP SVP quelqu'un pourrais m'aider j'ai énormément de mal a

répondre à ses deux questions et c'est noté SVP SVP HELP ME !!!!! [/citation]

Je ne sais pas pour les autres, mais ce genre de message a tendance à m'irriter. Surtout, qui vous ne fournissez pas un début de raisonnement, ce que nous exigeons avant d'apporter notre aide.

Bref, si vous nous montrez pas que vous avez pas à minimum recherché, votre sujet sera déplacé dans le trou noir.

Merci de votre compréhension

Par **marianne76**, le **03/10/2016** à **22:34**

Bonsoir

un [s]vrai[/s] professeur de droit ne ferait jamais le reproche que l'étudiant est trop précis.

Mais l'intervenant ici est lycéen, sauf erreur de ma part on a encore droit à des enseignants économistes qui se retrouvent à faire du droit

Par **Camille**, le **04/10/2016** à **01:40**

Bonsoir,

Après relecture...

[citation]il a alors chuté dans les escaliers et s'est cassé la main. le préjudice a été estimé à 14 000 euros. [/citation]

14 000 euros pour une main cassée ? Une main en or, alors !

[smile4]

Par **joaquin**, le **04/10/2016** à **07:12**

Bonjour,

C'est tout de même la main de François H ;-)

Toute ressemblance avec des personnages existants est bien entendu tout à fait fortuite ...

Sinon, avant qu'on réponde à votre question, donnez nous au moins un début de réponse de votre côté. Il faut un minimum de réflexion. Quel est le problème juridique ? Quel article du code civil ou autre peut-on mettre en oeuvre ? etc...

Cordialement

JG

Par **Isidore Beautrelet**, le **04/10/2016** à **08:47**

Bonjour

Presque deux jours se sont écoulés et vous n'avez pas pris en compte nos remarques. J'ai le regret de vous informer que votre sujet a été déplacé dans le trou noir